

AVIS PUBLIC

Prévost

Saint-Colomban

Saint-Hippolyte

Saint-Jérôme

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 19 septembre 2018, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des résolutions et règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les résolutions et règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Prévost – règlements : 601-55, 601-56 ;
- Saint-Colomban – règlements : 599-2018-03, 600-2018-10, 3001-2018-02 ;
- Saint-Hippolyte – règlement : 863-01-31 ;
- Saint-Jérôme – résolutions : PPCMOI-2018-00020, PPCMOI-2018-00088, PPCMOI-2018-00052, PPCMOI-2018-00053, PPCMOI-2018-00069 ;
règlements : 0309-402, 0309-405, 0309-411, 0308-024 ;
- Sainte-Sophie – règlement : 1244 .

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de l'hôtel de ville de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Donné à Saint-Jérôme, ce 24 septembre 2018.

Sainte-Sophie



Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier